

Evaluation économique des vêlages supplémentaires et la suite avec ABA ou aide bovine Période 2017-2023

Dossier C

"Broutards repoussés (400 à 450 kg, vente de début d'année), femelles maigres"

"Broutards repoussés (400 à 450 kg, vente de début d'année), femelles finies"

"Broutards lourds (380 à 430 kg, vente de fin d'année), femelles maigres"

"Broutards lourds (380 à 430 kg, vente de fin d'année), femelles finies"

"Broutards repoussés (400 à 450 kg, vente de début d'année), broutardes, vaches maigres"

"Jeunes bovins, femelles finies"

"Taurillons maigres, femelles maigres"

"Taurillons maigres, femelles finies"

"Broutards (300 à 350 kg), femelles maigres"

"Broutards (300 à 350 kg), femelles finies"



Avertissement

De 2017 à 2022, l'installation de vêlages supplémentaires pouvait s'accompagner d'aides PAC couplées supplémentaires (ABA¹) jusqu'au plafond de l'effectif de vaches primables (139 vaches par part PAC).

A partir de 2023, la réforme de la PAC a modifié le mode d'attribution des aides bovines avec la suppression de l'ABA et la mise en place d'une aide à l'UGB plafonnée à 120 UGB par part PAC. Cette aide à l'UGB a été intégrée dans les calculs des actes de production en partant de l'hypothèse que l'élevage n'est pas au plafond des 120 UGB.

Notre objectif est donc d'évaluer l'impact sur l'économie globale des exploitations de l'augmentation du nombre des vêlages avec aide PAC (hors financement d'infrastructures lourdes de type bâtiment), pérennisée dans la durée et pleinement intégrée au fonctionnement du troupeau dans la situation de production suivante : pas d'augmentation de la surface fourragère et dans un pas d'intensification maximum de 10 à 15 %.

Nous avons donc considéré le vêlage supplémentaire avec aide comme un acte de production en tant que tel. Nous avons mesuré l'effet économique au sein de l'exploitation d'une augmentation de 10 à 12 % du nombre de vêlages pour en déduire l'économie du vêlage supplémentaire à l'unité.

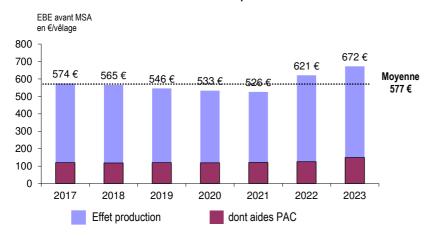
Remarque : jusqu'en 2022, le montant de l'ABA retenu dans nos chiffrages correspond à la tranche 51 à 99 vaches, en lien avec le nombre de vêlages en race charolaise présents en Bourgogne (75 vêlages par exploitation en 2022). A partir de 2023, le montant de l'aide à l'UGB correspond aux nombres d'UGB de plus de 16 mois engendrés par cet acte de production.

1 - ABA = « Aides Bovines Allaitantes »

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production de broutards repoussés de 430 kg vendus en début d'année,

de génisses 11-12 mois de 320 kg vendues en hiver et de vaches maigres de 680 kg

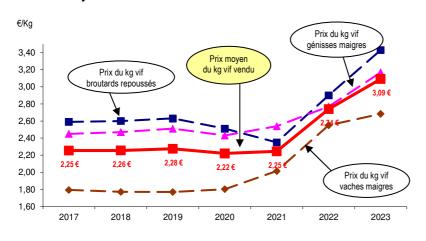
⇒ Indicateur de l'intérêt économique -



2022 : l'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+121 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une augmentation marquée du prix de vente des bovins maigres (+233 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 18 % (+95 €/vêlage) pour atteindre 621 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023 : les hausses de charges (fertilisants, concentrés, paille, ...) se sont poursuivies en 2023 (+121 €/vêlage comme l'année précédente). La poursuite de la progression des prix de vente (+166 €/bovin vendu en moyenne) permet toutefois d'obtenir une efficacité économique de cet acte de production de 672 €/vêlage en intégrant les 149 €/vêlage de l'aide bovine.

Prix moyens constatés



<u>2022</u>: les prix de vente des femelles maigres et des broutards repoussés montrent une progression (+9 % pour les génisses, +27 % pour les vaches et +23 % pour les broutards) qui entraine une augmentation de 22 % du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 2,74 € par kilo vif contre 2,25 € l'année précédente (+0,49 €).

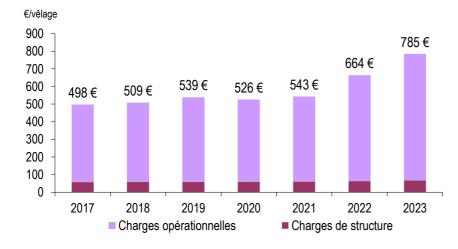
2023: dans ces systèmes avec des ventes majoritairement réalisées sur le premier semestre, les prix des mâles (+18 %) et des génisses (+14 %) augmentent encore significativement tandis que la progression du prix des vaches (+5 %) est moins marquée. Ainsi, le prix moyen du kilo vif vendu atteint 3,09 € (+0,35 €; +13 % par rapport à celui de 2022).

Prix 2023 par rapport à 2022 :

broutards repoussés : 3,43 € contre 2,90 € (+0,53 €)
vaches maigres : 2,68 € contre 2,55 € (+0,13 €)
génisses maigres : 3,17 € contre 2,77 € (+0,40 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire franchit un nouveau palier (+121 €/vêlage en 2023 par rapport à 2022, soit +18 %) pour atteindre 785 €/vêlage. Cette progression est en valeur absolue identique à celle observée entre 2022 et 2021, mais elle laisse apparaître une répartition différente des postes de charges. En 2023, ce sont surtout les frais de fertilisation (+92 €/ vêlage; +44 %) qui ont augmenté même si toutes les autres charges ont aussi progressé (entre +3 et +11 %).



Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	240 €
Frais vétérinaires	97 €
Fertilisation	300 €
Paille litière	39€
Travaux SFP	35 €
Autres charges opérationnelles *	42€
Autres charges de structure **	32€

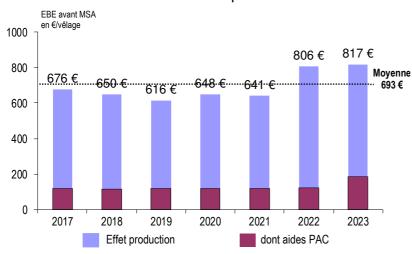
^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

^{**} carburant, eau, entretien..

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine

en production de broutards repoussés de 430 kg vendus en début d'année, de génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et de vaches finies de 420-440 kg

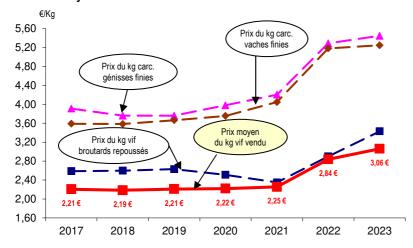
⇒ Indicateur de l'intérêt économique



2022 : en 2022, l'envolée du prix des matières premières (+169 €/vêlage sur les charges de production) avait été largement compensée par des prix de vente historiques pour les femelles finies avec un prix du kilo de carcasse vendu dépassant largement les 5 €. L'efficacité économique de cet acte de production avait donc progressé de 26 % (+165 €/vêlage) pour atteindre 806 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023: en 2023, la hausse des charges de production (+171 €/vêlage) est surtout imputable à l'augmentation des engrais. Si les prix de vente des femelles finies progressent peu, ceux des broutards repoussés sont à nouveau en nette hausse, ce qui permet de retrouver la même efficacité économique qu'en 2022 pour cet acte de production. L'intérêt économique se positionne à 817 €/vêlage en intégrant les 187 €/vêlage de l'aide bovine.

Prix moyens constatés



2022 : les prix de vente progressent de manière exceptionnelle (+26 à +28 % pour les femelles finies et +23 % pour les broutards repoussés). Le prix moyen du kilo vif vendu augmente de +0,59 € atteignant 2,84 € contre 2,25 € l'année précédente.

2023: les prix de vente progressent encore, mais surtout pour les broutards commercialisés en début d'année (+18 %). Pour les femelles finies, l'essentiel du gain de valeur commerciale avait eu lieu en 2022 et les augmentations sont beaucoup moins fortes. Le prix moyen du kilo vif vendu augmente de +0,22 € atteignant 3,06 € contre 2,84 € l'année précédente.

Prix 2023 par rapport à 2022 :

broutards repoussés : 3,43 € contre 2,90 € (+0,53 €)
 vaches finies : 5,25 € contre 5,18 € (+0,07 €)
 génisses finies : 5,45 € contre 5,29 € (+0,16 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire atteint 1072 €/vêlage (+171 €/vêlage par rapport à 2022 soit +19 %). Cette progression est identique en valeur absolue à celle observée entre 2022 et 2021. Pour cet exercice, la progression des charges provient essentiellement de la flambée du prix des fertilisants (+44 % ; +131 €/vêlage). Les autres charges connaissent des hausses plus modérées (entre +5 et +12 %), pour une augmentation moyenne de 6,6 %.



Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	342 €
Frais vétérinaires	106 €
Fertilisation	427 €
Paille litière	48€
Travaux SFP	50€
Autres charges opérationnelles *	61€
Autres charges de structure **	38€
+6 11 10 1 6 1 71 1 1 1 1	

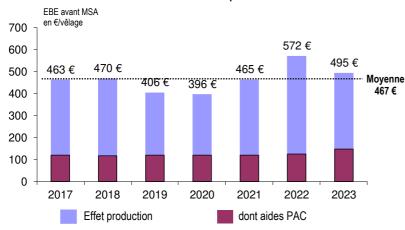
^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

^{**} carburant, eau, entretien...

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production de broutards lourds de 400 kg vendus en fin d'année,

de génisses 11-12 mois de 320 kg vendues en hiver et de vaches maigres de 680 kg

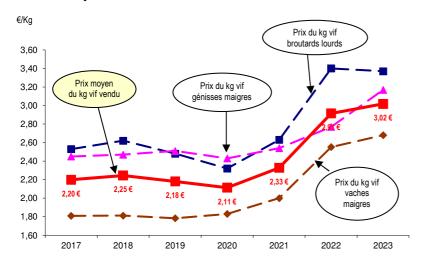
⇒ Indicateur de l'intérêt économique.



2022: l'année 2022 avait été marquée par une envolée du prix des matières premières (+145 €/vêlage sur les charges de production). Mais l'augmentation explosive du prix de vente des bovins maigres (+268 €/bovin vendu en moyenne) avait plus que compensé cette hausse des charges. L'efficacité économique de cet acte de production avait progressé de 23 % pour atteindre 572 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023: pour cet acte de production, les cours des bovins commercialisés ont peu évolué, avec un animal moyen vendu qui ne « gagne » que 47 €. Par ailleurs, les charges de production se sont encore nettement accrues (+136 €/vêlage). L'indicateur de l'intérêt économique, tout en restant à un bon niveau, recule de 77 € (-13 %). Il s'établit à 495 €/vêlage en intégrant les 149 €/vêlage de l'aide bovine.

Prix moyens constatés



2022: la progression des prix de vente des femelles maigres et des broutards lourds, démarrée en 2021, s'est fortement accentuée en 2022 (+28 % pour les broutards et les vaches, +9 % pour les génisses) permettant une augmentation de +0,58 € du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 2,91 € contre 2,33 € l'année précédente.

2023: pour les catégories concernées par cet acte de production, l'essentiel des gains de cours avait été réalisé sur l'exercice 2022 où la progression du prix du kilo vif vendu avait atteint 0,58 €. En 2023, cette hausse est moindre (+0,11 €) mais engendre un prix du kilo vif vendu moyen de 3,02 € contre 2,91 € l'année précédente.

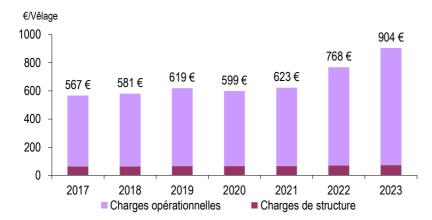
Si les prix de vente des broutards lourds se sont stabilisés, ceux des vaches et surtout des génisses maigres ont progressé. Le prix moyen du bovin vendu passe de 1332 à 1379 € (+3,5 %).

Prix 2023 par rapport à 2022 :

- broutards lourds : 3,37 € contre 3,40 € (-0,03 €) - génisses maigres : 3,17 € contre 2,77 € (+0,40 €) - vaches maigres : 2,68 € contre 2,55 € (+0,13 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire passe de 768 à 904 €/vêlage (+136 €/vêlage par rapport à 2022 soit +18 %). Il avait déjà augmenté de 145 € entre 2021 et 2022. En 2023, ce sont les frais de fertilisation (+45 %) qui représentent près de 80 % de l'accroissement des charges. Les autres charges contribuent également à cette augmentation, avec, selon les postes, des hausses comprises entre +4 et +10 % par rapport à 2022.



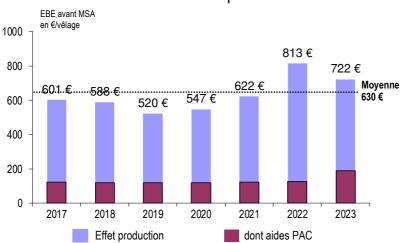
Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	304 €
Frais vétérinaires	96€
Fertilisation	344 €
Paille litière	44€
Travaux SFP	48€
Autres charges opérationnelles *	42€
Autres charges de structure **	26€

^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales..

^{**} carburant, eau, entretien...

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production de broutards lourds de 400 kg vendus en fin d'année, de génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et de vaches finies de 420-440 kg carc.

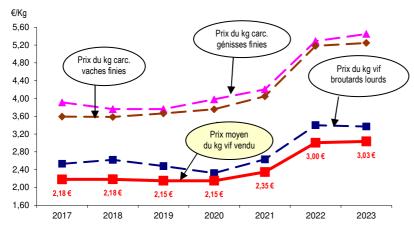
⇒ Indicateur de l'intérêt économique –



2022 : l'année 2022 est a été marquée par une envolée du prix des matières premières (+176 €/vêlage sur les charges de production), cependant largement compensée par des prix de vente exceptionnellement hauts (surtout sur les femelles finies). L'efficacité économique de cet acte de production a atteint 813 €/vêlage (+31 %; +191 €/vêlage par rapport à 2021) en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023: pour ce système de production, les cours des bovins commercialisés plafonnent par rapport à 2022, avec un animal moyen dont la valeur augmente peu (+18 € ; +1%). Par ailleurs, les charges de production se sont nettement accrues (+161 €/vêlage). L'indicateur de l'intérêt économique, tout en restant à un niveau élevé, recule de 91 € (-11 %). Il s'établit à 722 €/vêlage en intégrant les 187 €/vêlage de l'aide bovine.

Prix moyens constatés



2022: les prix de vente ont progressé de manière très significative (+26 à +29 %) avec des tarifs historiques sur les femelles finies dont les prix ont dépassé les 5 € du kilo de carcasse. Le prix moyen du kilo vif vendu a augmenté de 0,65 € et atteint les 3 € contre 2,35 € l'année précédente.

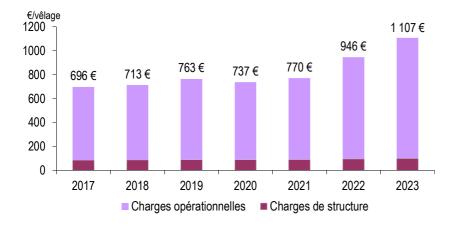
2023: pour les catégories concernées par cet acte de production, la plupart des gains de cours avaient été réalisés sur l'exercice 2022 où la progression du prix du kilo vif vendu avait atteint 0,65 €. En 2023, cette hausse est minime (+0,03 €) et engendre un prix du kilo vif vendu moyen de 3,03 € (3,00 € en 2022). Le prix moyen du bovin vendu passe de 1769 à 1787 € (+18 €, +1 %).

Prix 2023 par rapport à 2022 :

broutards lourds: 3,37 € contre 3,40 € (-0,03 €)
 génisses finies: 5,45 € contre 5,29 € (+0,16 €)
 vaches finies: 5,25 € contre 5,18 € (+0,07 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire atteint 1107 €/vêlage (+161 €/vêlage par rapport à 2022 soit +17 %). Il avait déjà augmenté de 176 € entre 2021 et 2022. En 2023, ce sont les frais de fertilisation (+44 %) qui représentent près de 76 % de l'accroissement des charges totales. Les autres charges contribuent également à cette augmentation, avec, selon les postes, des hausses comprises entre +3 et +10 % par rapport à 2022.



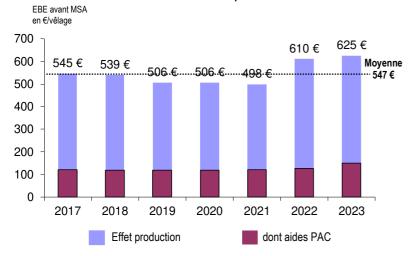
Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	398 €
Frais vétérinaires	106 €
Fertilisation	397 €
Paille litière	54 €
Travaux SFP	60€
Autres charges opérationnelles *	54 €
Autres charges de structure **	38€

^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales..

^{**} carburant, eau, entretien...

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production de broutards repoussés de 430 kg vendus en début d'année, de broutardes de 270 kg vendues en hiver et de vaches maigres de 680 kg

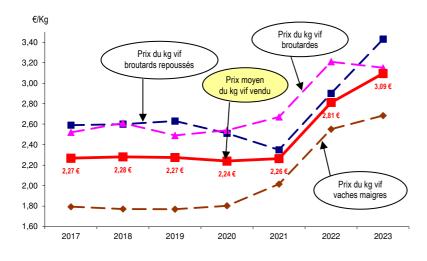
⇒ Indicateur de l'intérêt économique



2022 : l'année 2022 est marquée par une augmentation du prix des matières premières (+120 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une envolée des prix de vente des bovins maigres (+250 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 22 % (+112 €/vêlage) pour atteindre 610 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023: l'augmentation des prix des matières premières (+122 €/vêlage sur les charges de production) a encore été compensée par la progression des prix de vente des bovins maigres (+129 €/bovin moyen vendu). L'efficacité économique de cet acte de production (625 €/vêlage) est du même ordre de grandeur que celui de de 2022 (610 €/vêlage) lorsqu'on intègre les 149 €/vêlage de l'aide bovine.

Prix moyens constatés



2022: les prix de vente ont progressé de manière fulgurante pour toutes les catégories (+20 à +27 % avec notamment des prix au kilo vif qui atteignent 3,21 € pour les broutardes). Le prix moyen du kilo vif vendu a augmenté de +0,55 € pour atteindre 2,81 € contre 2,26 € l'année précédente.

2023: à l'exception de celui des broutardes (en léger recul), les prix de vente ont encore progressé pour les vaches (+5 %) et surtout pour les broutards commercialisés sur le premier trimestre (+18 %). Le prix moyen du kilo vif vendu augmente significativement et passe de 2,81 € à 3,09 (+0,28 € ; +10 %). Le bovin moyen est valorisé à 1411 €, contre 1282 € en 2022.

Prix 2023 par rapport à 2022 :

- broutards repoussés : 3,43 € contre 2,90 € (+0,53 €)
- broutardes : 3,15 € contre 3,21 € (-0,06 €)
- vaches maigres : 2,68 € contre 2,55 € (+0,13 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite) =

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'élève à 788 €/vêlage. C'est 122 €/vêlage de plus qu'en 2022 soit +18 %. En 2022, ce total de charges avait déjà lui-même augmenté du même ordre de grandeur par rapport à 2021 (+120 €/vêlage; +22 %). En 2023, ce sont les frais de fertilisation (+44 %) qui représentent près de 75 % de l'accroissement des charges totales. Les autres charges contribuent plus modérément à cette augmentation, avec, selon les postes, des hausses comprises entre +5 et +11 % par rapport à 2022.



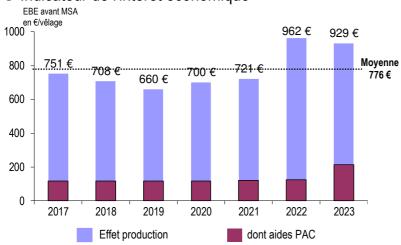
Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	240 €
Frais vétérinaires	97€
Fertilisation	300€
Paille litière	41€
Autres charges opérationnelles *	36€
Travaux SFP	42€
Autres charges de structure **	32€

^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

^{**} carburant, eau, entretien...

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production de jeunes bovins de 425 kg carc. vendus de mai à juillet, génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et vaches finies de 420-440 kg carc.

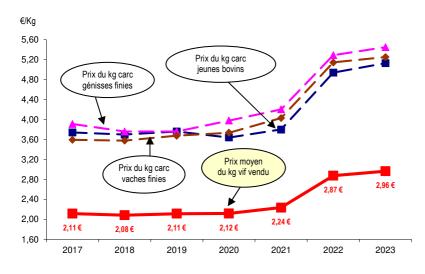
⇒ Indicateur de l'intérêt économique -



2022: L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+209 €/vêlage sur les charges de production) qui a été très largement compensée par des prix de vente historiques pour les bovins finis (+474 €/bovin vendu en moyenne grâce à des kilos de carcasse qui dépassaient les 5 €). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 33 % (+241 €/vêlage) pour atteindre 962 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA. Dans cette conjoncture 2022, c'est l'acte de production qui montre la plus forte augmentation de ce dossier.

2023: L'EBE généré par cet acte de production reste à un niveau élevé égal à 929 €/vêlage, proche de celui de l'année précédente (962 €/vêlage). Les charges de production, qui ont continué leur ascension, ont pu être couvertes par des prix de vente toujours en progression (+2 à 4 %) et surtout par l'aide bovine de 217€/vêlage. En conséquence, la moyenne pluriannuelle progresse de 33€/vêlage (+4 %) pour atteindre 776 €/vêlage.

Prix moyens constatés



2022: les prix de vente affichent une progression exceptionnelle sur les animaux finis (+26 à +30 %). Le prix moyen du kilo vif vendu augmente donc significativement de 28 % atteignant 2,87 € contre 2,24 € l'année précédente (+0,63 €).

2023: Le prix moyen du kilo vif vendu a poursuivi sa progression (2,96 € contre 2,87 € en 2022 soit +0,09 €), stimulé par une nouvelle augmentation du prix de vente des animaux finis (+0,10 à +0,20 €/kg carc. selon les catégories)

Prix 2023 par rapport à 2022 :

- Les jeunes bovins : 5,13 € contre 4,94 € (+0,19 €)
- Les génisses finies : 5,45 € contre 5,29 € (+0,16 €)
- Les vaches finies : 5,25 € contre 5,14 € (+0,11 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite) =

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire bondit une nouvelle fois pour atteindre 1321 €/vêlage (+178 €/vêlage par rapport à 2022 soit +16 %) sous l'effet d'une hausse du prix des aliments énergétiques et azotés (+10 %) et d'une augmentation forte des frais de fertilisation (+43 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+4,9 %) et contribuent également à cette augmentation. Sur les deux dernières années cumulées, les charges de production ont augmenté de 387 €/vêlage (+41%).



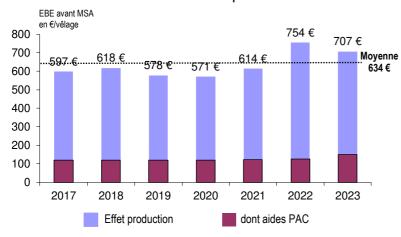
Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	639€
Frais vétérinaires	110€
Fertilisation	335€
Paille litière	63 €
Travaux SFP	40 €
Autres charges opérationnelles *	92€
Autres charges de structure **	42€

^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

^{**} carburant, eau, entretien...

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production de taurillons maigres de 470 kg vendus en juin - juillet, de génisses 11-12 mois de 320 kg vendues en hiver et de vaches maigres

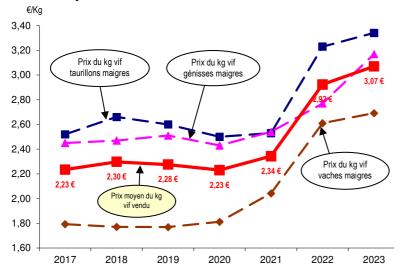
⇒ Indicateur de l'intérêt économique :



2022 : L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+123 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une forte croissance du prix de vente des bovins maigres (jusqu'à 0,70 € de plus par kilo vif). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 23 % (+140 €/vêlage) pour atteindre 754 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023 : Malgré une baisse de 47 €/vêlage, l'EBE généré par cet acte de production (707 €/vêlage) reste au-dessus du palier des 700 €/vêlage atteint pour la première fois en 2022. On observe encore une hausse significative des charges de production (+131 €/vêlage, soit +20 %) qui a pu être majoritairement absorbée par des prix de vente élevés des animaux maigres et surtout par l'aide bovine de 149 €/vêlage.

Prix moyens constatés



2022: le prix moyen du kilo vif vendu a progressé de 0,58 € pour atteindre 2,92 € contre 2,34 € l'année précédente. Cela résulte principalement de l'augmentation du prix de vente des taurillons et des vaches maigres à hauteur de +28 %. Le prix de vente des génisses y a également contribué mais dans une moindre mesure : +9 % par rapport à 2021.

2023: Avec une progression de 5 % par rapport à 2022, le prix moyen du kilo vif vendu atteint 3,07 € (+0,15 €/kilo vif) grâce à des prix du maigre qui ont continué d'augmenter. Les génisses maigres qui n'avaient pas pleinement bénéficié de la progression des cours en 2022 ont rattrapé leur retard avec une hausse de 0,40 €/kg vif vendu en 2023.

Prix 2023 par rapport à 2022 :

- les taurillons maigres : 3,34 € contre 3,23 € (+0,11 €)
- les génisses maigres : 3,17 € contre 2,77 € (+0,40 €)
- les vaches maigres : 2,69 € contre 2,61 € (+0,08 €)

Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite) -

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire affiche une nouvelle hausse de 20% pour atteindre 793 €/vêlage (+131 €/vêlage par rapport à 2022) sous l'effet d'une progression du prix des aliments énergétiques et azotés (+7 %) et d'une augmentation forte des frais de fertilisation (+44 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+4,9 %) et contribuent également à cette augmentation. Sur les deux dernières années cumulées, les charges de production ont augmenté de 254 €/vêlage (+47 %).



Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	182€
Frais vétérinaires	110€
Fertilisation	335 €
Paille litière	44 €
Travaux SFP	42€
Autres charges opérationnelles *	47 €
Autres charges de structure **	33 €

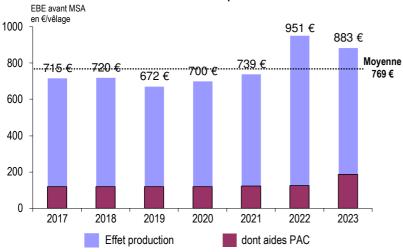
^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

^{**} carburant, eau, entretien...

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production de taurillons maigres de 470 kg vendus en juin - juillet,

génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et vaches finies de 420-440 kg carc.

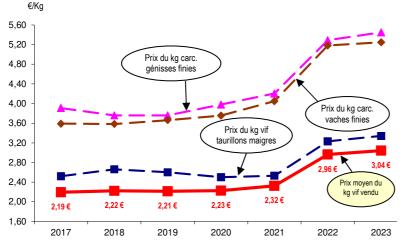
⇒ Indicateur de l'intérêt économique



2022 : L'année 2022 est marquée par une envolée du prix des matières premières (+162 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une augmentation historique du prix de vente des taurillons maigres et des femelles finies (+398 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 29 % (+212 €/vêlage) pour atteindre 951 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023: L'EBE généré par cet acte de production redescend à 883 €/vêlage à cause d'une nouvelle explosion des charges de production (+167 €/vêlage) qui n'a été que partiellement compensée par les prix de vente encore élevés des animaux (+3 %) et par l'aide bovine de 187 €/vêlage (contre 125 € d'ABA/vêlage en 2022). Néanmoins la moyenne pluriannuelle progresse tout de même de 30 €/vêlage (+4 %).

Prix moyens constatés



2022: Le prix moyen du kilo vif vendu progresse significativement de 0,64 € atteignant 2,96 € contre 2,32 € l'année précédente sous l'impulsion d'une augmentation marquée du prix de vente de toutes les catégories : +28 % pour les taurillons maigres et +26 à +28 % pour les femelles finies.

2023: Le prix moyen du kilo vif vendu a continué sa progression malgré un ralentissement de celle-ci et il atteint désormais 3,04 € (+3 % par rapport à 2022). Les prix de vente des taurillons maigres et des femelles finies ont augmenté d'environ 10 centimes d'euros par kilo vendu.

Prix 2023 par rapport à 2022 :

- les taurillons maigres : 3,34 € contre 3,23 € (+0,11 €)
 les génisses finies : 5,45 € contre 5,29 € (+0,16 €)
- les vaches finies : 5,25 €contre 5,18 € (+0,07 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire s'envole une nouvelle fois et franchit la barre des 1033 €/vêlage (+167 €/vêlage par rapport à 2022 soit +19 %), impacté par la hausse du prix des aliments énergétiques et azotés (+7 %) et surtout par celle de la fertilisation (+44 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+4,9 %) et contribuent également à cette augmentation. Sur les deux dernières années cumulées, les charges de production ont augmenté de 329 €/vêlage (+47 %).



Pour 2023, la répartition est la suivante :	•
Alimentation	278€
Frais vétérinaires	123€
Fertilisation	423€
Paille litière	52€
Travaux SFP	53€
Autres charges opérationnelles *	61€
Autres charges de structure **	43 €

^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

^{**} carburant, eau, entretien...

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production de broutards de 320 kg vendus fin d'été-automne de broutardes de 270 kg et de vaches maigres de 680 kg

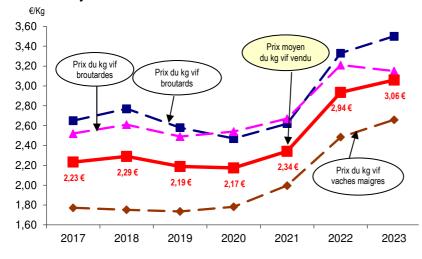
Indicateur de l'intérêt économique EBE avant MSA en €/vêlage 599€ 600 552€ 492 € 485€ 479€ Moyenne 435 € 427 € 495€ 400 200 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

2022: L'année est marquée par une envolée du prix des matières premières (+108 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une augmentation significative du prix de vente des bovins maigres (+240 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 24 % (+114 €/vêlage) pour atteindre 599 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023: Malgré une progression du prix moyen du kilo vif vendu (+4 %), la hausse significative des charges de production (+19 %) a impacté négativement l'intérêt économique de cet acte de production (-47 €/vêlage) mais il reste parmi les plus élevés de ces 7 dernières années (552 €/vêlage) pour partie grâce à l'augmentation de l'aide PAC qui passe de 125 € (ABA) à 149 €/vêlage (aide UGB).

Prix moyens constatés

Effet production



dont aides PAC

2022 : La progression des prix de vente enclenchée en 2021 s'est fortement accentuée en 2022 (+27 % pour les broutards et +20 à 24 % pour les femelles maigres) permettant une augmentation de 0,60 € du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 2,94 € contre 2,34 € l'année précédente.

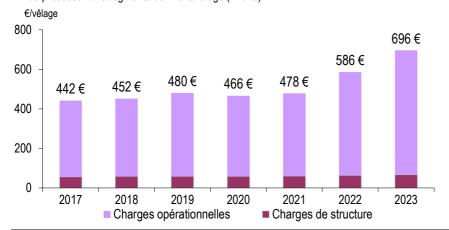
2023: Pour la première fois depuis 4 ans, le prix du kilo vif vendu des broutardes a baissé (-0,06 €/kg vif) mais cela n'a pas entravé la progression du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 3,06 €/kg (+0,12 €) sous l'effet de l'augmentation du prix des broutards et des vaches maigres (respectivement +0,17 et +0,18 €/kg vif).

Prix 2023 par rapport à 2022 :

broutards: 3,50 € contre 3,33 € (+0,17 €)
 broutardes: 3,15 € contre 3,21 € (-0,06 €)
 vaches maigres: 2,66 € contre 2,48 € (+0,18 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire connait une nouvelle ascension à 696 €/vêlage (+110 €/vêlage par rapport à 2022 soit +19 %) engendrée par l'accroissement du prix des aliments énergétiques et azotés (+7 %) et plus marqué pour les frais de fertilisation (+44 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+4,9 %) et contribuent également à cette augmentation. Sur les deux dernières années cumulées, les charges de production ont augmenté de 218 €/vêlage (+46 %).



Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	182€
Frais vétérinaires	92€
Fertilisation	280 €
Paille litière	36 €
Travaux SFP	34 €
Autres charges opérationnelles *	40 €
Autres charges de structure **	32€

^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales..

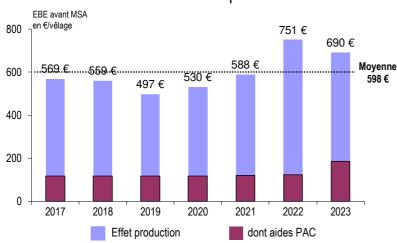
^{**} carburant, eau, entretien..

Vêlage supplémentaire avec Aide Bovine en production

de broutards de 320 kg vendus à l'automne,

génisses 30-33 mois de 380-400 kg carc. et de vaches finies de 420-440 kg

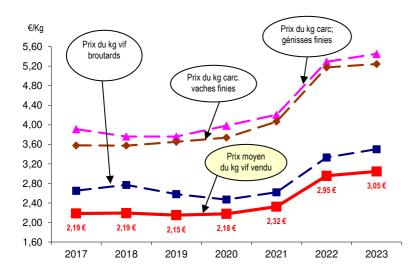
⇒ Indicateur de l'intérêt économique —



2022 : L'année 2022 est marquée par augmentation du prix des matières premières (+162 €/vêlage sur les charges de production) qui a été largement compensée par une envolée des prix de vente des broutards légers et des femelles finies (+347 €/bovin vendu en moyenne). L'efficacité économique de cet acte de production progresse donc de 28 % (+163 €/vêlage) pour atteindre 751 €/vêlage en intégrant les 125 €/vêlage de l'ABA.

2023: L'efficacité économique de cet acte de production a été affaiblie (-61 €/vêlage soit -8 %) par une nouvelle hausse significative des charges de production (+162 €/vêlage soit +19 %), qui n'a pas pu être complètement compensée par la hausse des prix de vente des mâles maigres et des femelles finies ni par l'augmentation du montant de l'aide PAC (187 € d'aide UGB/vêlage contre 125 € d'ABA/vêlage en 2022).

Prix moyens constatés



2022: La tendance haussière des prix de vente démarrée en 2021 s'est considérablement accélérée en 2022 pour toutes les catégories (+26 à +27 %) permettant une augmentation de 0,63 € du prix moyen du kilo vif vendu qui atteint 2,95 € contre 2,32 € l'année précédente.

2023: Malgré un ralentissement, le prix moyen du kilo vif vendu a continué d'augmenter (+0,10 €) atteignant ainsi les 3,05 €/kg vif vendu. Les broutards et les génisses finies en sont les principaux acteurs (respectivement +0,17 et +0,16 €/kg) alors que les vaches finies ont progressé plus faiblement (+0,07 €/kg).

Prix 2023 par rapport à 2022 :

les broutards : 3,50 € contre 3,33 € (+0,17 €)
 les génisses finies : 5,45 € contre 5,29 € (+0,16 €)
 les vaches finies : 5,24 € contre 5,17 € (+0,07 €)

⇒ Niveau de charges (généré par le vêlage et sa suite)

Le niveau de charges associé à ce vêlage supplémentaire connait la même progression qu'en 2022 (+162 €/vêlage soit +19%) et atteint désormais 1025 €/vêlage sous l'effet d'une nouvelle augmentation du prix des aliments énergétiques et azotés (+7 %) et surtout du prix des engrais (+44 %). Les autres charges ont suivi l'évolution de l'inflation (+4,9 %) et contribuent également à cette augmentation. Sur les deux dernières années cumulées, les charges de production ont augmenté de 324 €/vêlage (+46 %).



Pour 2023, la répartition est la suivante :	
Alimentation	307 €
Frais vétérinaires	103 €
Fertilisation	411€
Paille litière	49€
Travaux SFP	51 €
Autres charges opérationnelles *	59 €
Autres charges de structure **	45 €

^{*} ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

^{**} carburant, eau, entretien.

Notes

Evaluation économique des vêlages supplémentaires et la suite avec ABA ou aide bovine

Période 2017-2023

Références élaborées par :



Valentine NAVEREAU Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - EDE Pôle Agricole de Pouilly en Auxois 21320 CREANCEY

Tél: 03.80.90.89.09

Thierry LAHEMADE
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
59, Rue du 19 Mars 62 – CS 70610
71010 MACON
Tél: 06.45.47.15.96





Amélie BRISSON - Frédérique MARCEAU Chambre d'Agriculture de la Nièvre 25, Boulevard Léon Blum - BP 80 58028 NEVERS CEDEX

Tél: 03.86.93.40.00

Jérôme LAVIRON ALYSE 3, Rue Jules Rimet 89400 MIGENNES



LES PARTENAIRES FINANCEURS

FranceAgriMer

Le Ministère de l'Agriculture (CASDAR)

Le suivi et la valorisation annuelle des données de l'échantillon national des exploitations suivies dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'Elevage (socle national) ainsi que la construction de l'expertise en équipe et le repérage de systèmes d'exploitations innovants, bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer et du Ministère de l'Agriculture (CASDAR) dans le cadre du PNDAR et des PRDAR.

D'autres sources de financement sont mobilisées pour le suivi de fermes choisies à l'échelle régionale (socles régionaux) ou pour des travaux spécifiques sur des thèmes porteurs d'enjeux d'avenir.

INOSYS RESEAUX D'ELEVAGE

C'est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire, qui associe plus de 1600 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, représentant la diversité des systèmes d'élevage herbivores. Cet observatoire des pratiques, de la contribution au développement durable et de l'évolution des élevages, constitue une véritable infrastructure de recherche et de développement.

Ses nombreuses productions, sous forme de références ou d'outils de diagnostic et de conseil, aident à raisonner des projets d'installation et alimentent les actions de conseil. Le dispositif permet de simuler ou d'évaluer l'impact des politiques publiques, de changements réglementaires, d'aléas climatiques ou de marchés.





